FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Aquabright citro

Edition: 10.0 Date: 01/01/2015 Page: 1/7

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Type de produit chimique : Mélange
Nom du produit : Aquabright citro
Code du produit : 612 CLP

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Description/Emploi : Détergent.

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'utilisation déconseillée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Aqua Bright Rent NV Ferd. Coosemansstraat 150 2600 Berchem-Antwerpen - België

T +32 (0)3 286 85 77 - F +32 (0)3 218 45 29 info@aquabright-rent.be - www.aquabright-rent.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

(B) Centre Anti-Poison Belgique: +32.70.245.245

(FR) Centre Anti-Poison France: +33 45.42.59.59 ORFILA (INRS)/ +33 383.32.36.36 (NANCY)

(DE) Giftnotruf Berlin: +49 (0)30 30686 790

(CH) STIZ, tel. 145

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

 Acute Tox. 4 (Oral)
 H302

 Skin Irrit. 2
 H315

 Eye Dam. 1
 H318

 Skin Sens. 1
 H317

 Aquatic Acute 1
 H400

 Aquatic Chronic 2
 H411

Texte complet des phrases H: voir section 16

2.1.2. Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xn; R22 Xi; R41 R43 N; R50/53

Texte complet des phrases R: voir section 16

2.1.3. Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05





GHS07

GHS09

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : Alcool éthoxylé, Alcool éthoxylé, Terpène, monocyclique

Mentions de danger (CLP) : H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée H317 - Peut provoquer une allergie cutanée H318 - Provoque des lésions oculaires graves H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux, des gants de protection, des vêtements de protection

P301+P312 - EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en

cas de malaise

Edition: 10.0 Date: 01/01/2015 Page: 2/7

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

2.3. Autres dangers

La substance répond aux critères de PBT conforme à la réglementation n° (EG). 1907/2006, annex XIII:

Ne pas applicable

P: non B: non T: non

La substance répond aux critères de vPBT conforme à la réglementation n° (EG). 1907/2006, annex XIII:

vP : non vB : non

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 157627-86-6/68439-50- 9/68002-97-1/68131-39-5/68213-23- 0/68551-12-2 (Einecs nr) 932-106-6/500-195-7 (N° REACH) /	< 50	Xn; R22 Xi; R41
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 157627-86-6 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N° REACH) /	< 30	Xi; R41 N; R50
Butylglycol/2-butoxyéthanol	(Numéro ° CAS) 111-76-2 (Einecs nr) 203-905-0 (EG annex nr) 603-014-00-0 (N° REACH) 01-2119475108-36	< 10	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38
Terpène, monocyclique	(Numéro ° CAS) 5989-27-5 (Einecs nr) 227-813-5 (EG annex nr) 601-029-00-7 (N° REACH) 01-2119529223-47	< 5	R10 Xi; R38 R43 N; R50/53
Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 157627-86-6/68439-50- 9/68002-97-1/68131-39-5/68213-23- 0/68551-12-2 (Einecs nr) 932-106-6/500-195-7 (N° REACH) /	< 50	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Alcool éthoxylé	(Numéro ° CAS) 157627-86-6 (Einecs nr) / (EG annex nr) / (N° REACH) /	< 30	Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
Butylglycol/2-butoxyéthanol	(Numéro ° CAS) 111-76-2 (Einecs nr) 203-905-0 (EG annex nr) 603-014-00-0 (N° REACH) 01-2119475108-36	< 10	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Terpène, monocyclique	(Numéro ° CAS) 5989-27-5 (Einecs nr) 227-813-5 (EG annex nr) 601-029-00-7 (N° REACH) 01-2119529223-47	< 5	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Inhalation : Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

Contact avec la peau : Oter immédiatement tout vêtement ou chaussure souillés. Laver abondamment à l'eau. En cas

de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes

au moins). Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

Page: 3/7

Ingestion Rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigu d' inhalation : Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

Effets aigu de peau Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Effets aigu des yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

: Nocif en cas d'ingestion. Effets aigu de voie orale

43 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Movens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie à proximité, n'importe quel moyen d'extinction peut être utilisé.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Non applicable.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial pour les

: Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 6.1.

Pour les non-secouristes

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Après utilisation, vider complètement et refermer l'emballage.

Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'abri du gel. Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle 8.1.

Pas d'informations complémentaires disponibles

Contrôles de l'exposition 8.2.

Protection des mains Des gants en PVC/en caoutchouc nitrile, résistant chimiquement (selon la norme Européenne

EN 374 ou équivalent). Epaisseur: 0,4 mm. Temps de pénétration: >480 min (level 6). La sélection de gants spécifiques pour une application et un moment d'utilisation spécifiques dans un lieu de travail dépend de plusieurs facteurs liés au lieu de travail, comme (la liste n'est pas exhaustive): autres substances chimiques pouvant être utilisées, conditions physiques (protection contre les coupures/perforations, compétence, protection thermique), et

instructions/spécifications du fournisseur des gants.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité bien fermées avec protections latérales (EN 166).

: Porter un vêtement de protection approprié (EN 14605). Equipement spécial de sécurité

Protection des voies respiratoires : Veiller à une ventilation adéquate.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide Etat physique/Forme : Liquide. Edition: 10.0 Date: 01/01/2015

Edition: 10.0 Date: 01/01/2015 Page: 4/7

Couleur : Incolore. Odeur : caractéristique.

: Aucune donnée disponible Seuil olfactif : 8.2 ± 0.5 (100 %), 5.5 ± 0.5 (1 %)

Point/intervalle de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation : Aucune donnée disponible Point d'ébullition : Aucune donnée disponible Point d'éclair : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (l'acétate : Aucune donnée disponible

butylique=1)

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Limites explosives : Aucune donnée disponible Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible Densité relative : 957 ± 25 kg/m3 (20°C) Solubilité : Aucune donnée disponible Log Poe : Aucune donnée disponible Température d'autoinflammation : Aucune donnée disponible Température de décomposition : Aucune donnée disponible Viscosité : 38 ± 10 mPa.s (20° C)

9.2. **Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité 10.1.

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses 10.3.

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves. Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquabright citro	
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel

Alcool éthoxylé (157627-86-6/68439-50-9/68002-97-1/68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2)	
DL50 orale rat	> 300 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
Butylglycol/2-butoxyéthanol (111-76-2)	
ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (voie cutanée)	1100,000 mg/kg de poids corporel
ATE CLP (gaz)	4500,000 ppmv/4h
ATE CLP (vapeurs)	11,000 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	1.500 mg/l/4h

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. **Toxicité**

Edition: 10.0 Date: 01/01/2015 Page: 5/7

Alcool éthoxylé (157627-86-6/68439-50-9/68002-97-1/68131-39-5/68213-23-0/68551-12-2)		
CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l	
CE50 Daphnie 1	1 - 10 mg/l	
CEr50 (autres plantes aquatiques)	1 - 10 mg/l	
Alcool éthoxylé (157627-86-6)		
CL50 poisson 1	< 1 mg/l	
CE50 Daphnie 1	< 0,11 mg/l	

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets / produits non utilisés : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer

conformément aux règlements locaux en vigueur.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : 3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expedition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

Description document de transport : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,

N.S.A. (Alcool gras éthoxylate), 9, III, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ADR) : 9
Etiquettes de danger (ADR) : 9



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : III

14.5. Dangers pour l'environnement



Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 90
Code de classification (ADR) : M6
Code du tunnel : E
LQ : LQ07
Quantités exceptées (ADR) : E1

14.6.2. Transport maritime

EMS-nr : -

Edition: 10.0 Date: 01/01/2015 Page: 6/7

N° MFAG : -

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Aquabright citro n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient pas des substances Annexe XIV.

Fragrances allergisantes > 0,01%:

Terpène, monocyclique

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	>=30%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance. Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et ne peut pas être valable en combinaison avec d'autres produits.

Cette fiche de données de sécurité répond à la directive 1907/2006/EEC. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur. Le fabricant n'est pas responsable pour des pertes ou des dégats causés par l'utilisation de ces renseignements.

HISTORIQUE

DATE DE LA RÉVISION PRÉCÉDENTE : RÉVISION CHAPITRE(S) N° : 15

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (inhalation:poussière,brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion

Edition: 10.0 Date: 01/01/2015 Page: 7/7

H312 H315 Provoque une irritation cutanée H317 Peut provoquer une allergie cutanée H318 Provoque des lésions oculaires graves H319 Provoque une sévère irritation des yeux H332 Nocif par inhalation H400 Très toxique pour les organismes aquatiques H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme R10 Inflammable R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion R22 Nocif en cas d'ingestion R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R38 Irritant pour les yeux et la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfaste la forgue de lésions oculaires graves R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes sa long terme pour d'environnement aquatiques, peut entraîner des effets néfastes sa long terme pour l'environnement aquatiques.		- 0 -
H317 Peut provoque une allergie cutanée H318 Provoque des lésions oculaires graves H319 Provoque une sévère irritation des yeux Nocif par inhalation H400 Très toxique pour les organismes aquatiques H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfaste long terme R10 R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion R22 Nocif en cas d'ingestion R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R38 Irritant pour la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H312	Nocif par contact cutané
H318 Provoque des lésions oculaires graves Provoque une sévère irritation des yeux Nocif par inhalation Très toxique pour les organismes aquatiques H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme R10 Inflammable R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion R22 Nocif en cas d'ingestion R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R38 Irritant pour la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H315	Provoque une irritation cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux Nocif par inhalation Très toxique pour les organismes aquatiques H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme R10 Inflammable R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion R22 Nocif en cas d'ingestion R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R38 Irritant pour la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H332 Nocif par inhalation Très toxique pour les organismes aquatiques H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes long terme R10 Inflammable R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion R22 Nocif en cas d'ingestion R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R38 Irritant pour les yeux et la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes long terme R10 Inflammable R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion R22 Nocif en cas d'ingestion R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R38 Irritant pour la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfaste long terme R10 Inflammable R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion R22 Nocif en cas d'ingestion R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R38 Irritant pour la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H332	Nocif par inhalation
néfastes à long terme H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfaste long terme R10 Inflammable R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion R22 Nocif en cas d'ingestion R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R38 Irritant pour la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfaste long terme R10 Inflammable R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion R22 Nocif en cas d'ingestion R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R38 Irritant pour la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H410	
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfaster long terme R10 Inflammable R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion R22 Nocif en cas d'ingestion R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R38 Irritant pour la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
R10 Inflammable R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion R22 Nocif en cas d'ingestion R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R38 Irritant pour la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à
R22 R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R38 Irritant pour la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	R10	
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau R38 Irritant pour la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R38 Irritant pour la peau R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	R22	Nocif en cas d'ingestion
R41 Risque de lésions oculaires graves R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	R36/38	Irritant pour les yeux et la peau
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	R38	Irritant pour la peau
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques. R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	R41	Risque de lésions oculaires graves
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.	R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	N	
Xi Irritant	Xi	Irritant
Xn Nocif	Xn	Nocif